



<b>2023/10.02</b>	<b>REVISION DES TARIFS DES SALLES MUNICIPALES POUR 2024</b>
-------------------	---

Mr le Maire propose à l'assemblée de fixer les tarifs de location des salles municipales « Bellevue » et « La Grange aux Poètes » pour l'année 2024.

Ce dossier a été examiné en commission « Finances » le 18 octobre 2023,

Considérant l'augmentation des charges de fonctionnement des salles municipales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** comme suit (+6%) les tarifs de location de la GRANGE AUX POETES et de la SALLE BELLEVUE pour l'année 2024.

SALLE BELLEVUE		
MANIFESTATIONS	LOUISFERT	HORS COMMUNE
REPAS - BUFFET	170 € / 1 j	255 € / 1 j
	255 € / 2 j	382 € / 2 j
VIN D'HONNEUR GALETTE DES ROIS	53 € / j	170 € / j
DIVERS  * <u>avec recettes</u> bals, spectacles, réunion...	202 € / 1 j	308 € / 1 j
		382 € / 2 j
	gratuit <i>pour les associations</i>	255 € / j
ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES	382 € / an (3h /semaine) <i>+ 30 % par journée supplémentaire de 3h</i>	

Une caution de 500 € sera demandée le jour de la remise des clés au locataire.  
La vaisselle est comprise dans le prix de la location.

LA GRANGE AUX POÈTES		
MANIFESTATIONS	LOUISFERT	HORS COMMUNE
REPAS - BUFFET	340 € / 1 j	647 € / 1 j
	509 € / 2 j	965 € / 2 j
	+ 159 € / j <i>supplémentaire consécutif</i>	+ 265 € / j <i>supplémentaire consécutif</i>
VIN D'HONNEUR GALETTE DES ROIS	96 € / j	223 € / j
DIVERS  * <u>avec recettes</u> spectacles, bals, lotos, concours de cartes, expo-vente, thé-dansant, réunion...	340 € / 1 j	477 € / j
	+ 170 € / j <i>supplémentaire consécutif</i>	
	* <u>sans recettes</u> réunion, exposition	gratuit <i>pour les associations</i>
ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES	477 € / an (3h /semaine) <i>+ 30 % par cours supplémentaire de 3h</i>	

Une caution de 800 € sera demandée le jour de la remise des clés au locataire.  
La vaisselle est comprise dans le prix de la location.

LOCATION DU MATÉRIEL		
	Sonorisation	75 €
	Ecran et vidéoprojecteur	75 €
	Caution	320 €

2023/10.03

**REVISION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT POUR 2024**

Monsieur le Maire expose que VEOLIA, chargée de la perception de la redevance d'assainissement pour le compte de la commune, souhaite savoir si la commune envisage, pour l'année 2024, une revalorisation de la redevance assainissement (part communale) qui est payée par l'utilisateur dont la maison est raccordée au système d'assainissement collectif.

Il rappelle que le prix payé par l'utilisateur se compose :

- de la rémunération du délégataire (SAUR),
- d'une part qui est reversée à la collectivité pour financer les investissements sur le réseau et la station
- de la redevance reversée à l'Agence de l'eau (redevance pour modernisation des réseaux de collectes)
- et de la TVA

Pour rappel, les tarifs 2023 sont les suivants : 32 € ht par abonné pour la part fixe et 1,54 € ht par m<sup>3</sup> d'eau consommé pour la part variable.

La commune compte 224 branchements au 31/12/2022.

16 660 m<sup>3</sup> d'eau ont été consommés et 27 154,38 € ht ont été perçus par la commune sur les consommations d'eau en 2022.

Ce dossier a été examiné en commission « Finances » le 18 octobre 2023.

Compte tenu de la nécessité d'agrandir la station d'épuration arrivée à saturation, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité, de fixer la redevance assainissement 2024 comme suit (+ 6%) :

- **34,00 €** ht par abonné pour la part fixe
- **1,54 €** ht par m<sup>3</sup> d'eau consommé pour la part variable

2023/10.04

**LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES NUISIBLES – REVALORISATION DE LA PRIME A LA CAPTURE**

Monsieur le Maire expose que POLLENIZ est une association qui organise et coordonne la lutte contre le ragondin et le rat musqué au titre de la protection des végétaux, articulée autour de réseaux de piégeurs bénévoles. Cette organisation permet d'avoir un maillage du territoire, mais aussi de limiter les coûts par rapport à des actions de lutte menées par des salariés.

En Loire Atlantique, la lutte contre ces rongeurs aquatiques envahissant est obligatoire et les enjeux sont multiples : santé publique, environnementaux et agricoles.

Les piégeurs bénévoles oeuvrent ainsi dans l'intérêt collectif, ils sont donc un maillon essentiel dans le cadre de la lutte obligatoire.

Les piégeurs de la commune ont exprimé le souhait d'une revalorisation de la prime à la capture (fixée à 3 € depuis 2014) et les montants souhaités sont compris entre 3,5 € et 4 €, notamment en lien avec la hausse du carburant.

La motivation, l'engagement et l'efficacité du réseau de piégeurs bénévoles sont directement liés à un montant cohérent et harmonisé de cette prime à la capture à l'échelle de la communauté de communes Châteaubriant-Derval.

Ce dossier a été examiné en commission « Finances » le 18 octobre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de fixer le montant de la prime à la capture à 3,50 € par animal, versée aux piégeurs sur confirmation de piégeage, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

2023/10.05

**ACQUISITION D'UNE REMORQUE AGRICOLE D'OCCASION**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Rougé souhaite vendre leur remorque agricole de 10 t de charge utile achetée en 2018 car elle n'est pas adaptée à la taille de leur matériel et qu'elle ne leur est plus d'utilité.

Les services techniques de la commune de Louisfert sont équipés d'une remorque agricole CARGO de 4,9 t de charge utile achetée en septembre 2010 et il paraît opportun de s'équiper d'une seconde remorque plus grande pour éviter les aller-retour de chargements.

Considérant les crédits disponibles sur le budget 2023, et compte tenu de ce qui précède, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE l'acquisition d'une remorque agricole d'occasion pour un montant estimatif de 8 000 €.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif principal 2023

<b>2023/10.06A</b>	<b>BUDGET ANNEXE 2023 — AUBERGE DECISION MODIFICATIVE N°1</b>
--------------------	---

Monsieur le Maire expose que les crédits prévus à certains chapitres du Budget annexe Auberge 2023 étant insuffisants pour le reversement du dépôt de garantie au gérant de l'auberge suite à la cession de son fonds de commerce sis 4, Place de l'Eglise, il est proposé d'approuver la décision modificative suivante :

DESIGNATION DES ARTICLES		CREDITS SUPPLEMENTAIRES A VOTER	
chap/ art	Intitulé Article	Dépenses	Recettes
16/165	Dépôt et cautionnement	980 €	
16/165	Dépôt et cautionnement		980 €
<b>TOTAL</b>		<b>980 €</b>	<b>980 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la décision modificative n°1 ci-dessus à apporter au Budget AUBERGE 2023.

<b>2023/10.06B</b>	<b>BUDGET ANNEXE 2023 — ASSAINISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N°1</b>
--------------------	--

Vu la délibération du 19 septembre 2023 approuvant la décision modificative n° 2 au BP 2023 commune, il y a lieu de retirer la décision en raison d'une erreur matérielle et d'approuver la décision modificative n°1 suivante au BP Assainissement 2023, relative aux écritures des amortissements des immobilisations :

DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES			AUGMENTATION DES CREDITS		
Chap/ art	Intitulé	Montant	Chap/ art	Intitulé	Montant
011/ 61523	Entretien des réseaux (DF)	- 10 €	042/ 6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations (DF)	+ 10 €
70/ 70611	Redevance d'assainissement collectif (RF)	- 10 €	040/ 28156	Matériel spécifique d'exploitation (RI)	+ 10 €
021/ 021	Virement de la section d'exploitation (RI)	- 10 €	1		
023/ 023	Virement à la section d'investissement (DF)	- 10 €			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la décision modificative n°1 ci-dessus à apporter au Budget ASSAINISSEMENT 2023.

<b>2023/10.07</b>	<b>EXTENSION DU PERIMETRE D'ATLANTIC'EAU AU 1ER JANVIER 2024 PAR ADJONCTION DE LA COMMUNE HISTORIQUE DE SAINT-SIGISMOND AU PERIMETRE DE LA COMMUNE NOUVELLE «INGRANDES-LE FRESNE SUR LOIRE» MEMBRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS</b>
-------------------	---

Concernant la modification statutaire relative à l'extension du périmètre d'atlantic'eau :

Dénommée « Ingrandes-Le Fresne sur Loire », la commune nouvelle issue du regroupement des communes d'Ingrandes et du Fresne-sur-Loire a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Elle est située dans le département du Maine-et-Loire mais adhère à la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA) située en Loire-Atlantique, la COMPA étant membre d'atlantic'eau.

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Sigismond a, par délibération n° 2023-17 en date du 25 mai 2023, approuvé la création au 1<sup>er</sup> janvier 2024 d'une commune nouvelle regroupant les communes actuelles d'Ingrandes-Le-Fresne sur Loire et de Saint-Sigismond.

Par délibération n° 2023-19 en date du 25 mai 2023, la Commune de Saint-Sigismond a également émis le souhait d'être rattachée à la COMPA, laquelle s'est substituée directement à ses communes au sein d'atlantic'eau au 1<sup>er</sup>/01/2020 pour l'ensemble de la compétence « eau ».

Par délibération en date du 25/05/2023, le Conseil municipal de la commune d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire s'est également prononcé en faveur de la création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, de la commune nouvelle d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire qui regroupera ainsi les deux communes d'Ingrandes le Fresne sur Loire et de Saint-Sigismond,

La création de cette commune nouvelle emporte l'adhésion de l'intégralité de cette dernière à la communauté de communes du Pays d'Ancenis, et par conséquent le retrait de la commune de Saint-Sigismond de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA).

Par délibération du 29 juin 2023, le Conseil Communautaire de la CCVHA a approuvé le retrait de la commune de Saint-Sigismond de la communauté de communes à compter du 31 décembre 2023.

Par délibération du 06 octobre 2023, le Comité syndical d'atlantic'eau a lancé une procédure de modification de ses statuts afin d'intégrer l'entier territoire de la commune nouvelle à son champ d'action, selon les modalités fixées par l'article L.5211-20 du CGCT.

Concernant l'actualisation de la liste des membres d'atlantic'eau :

Par délibération du 06 octobre 2023, le Comité syndical a décidé également d'acter la modification de l'annexe 1 des statuts d'atlantic'eau afin d'actualiser la liste de ses membres au vu de l'application de la loi n°2015-911 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et de la Loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes.

Ainsi, l'extension du périmètre d'atlantic'eau, actée par la révision des statuts, doit faire l'objet d'une délibération par les organes délibérants de ses membres. La modification des statuts, si elle est votée de manière concordante par les membres, fera l'objet d'un arrêté préfectoral.

Les assemblées de chacune des collectivités membres d'atlantic'eau disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du 06 octobre 2023 pour se prononcer sur le projet de modification des statuts dans les conditions de majorité requises pour la création du syndicat mixte atlantic'eau. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable. Un arrêté préfectoral portera ensuite autorisation de la modification des statuts du Syndicat.

Suite à ces informations, Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée délibérante à prendre connaissance du projet de modification des statuts d'atlantic'eau (annexe) approuvés par le comité syndical d'atlantic'eau lors de sa séance du 06 octobre 2023.

Ainsi, le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment :

- l'article L. 5211-20 du CGCT,

- l'article L5214-16 du CGCT précisant qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020 la communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres la compétence eau, sans préjudice de [l'article 1er de la loi n° 2018-702](#) du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

- l'article L.5216-5 du CGCT précisant qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020 la communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres la compétence eau,

- l'article 5711-4 du CGCT précisant qu'un syndicat mixte peut adhérer à un autre syndicat mixte en matière d'alimentation en eau potable,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2015 portant création au 1er janvier 2016 de la commune nouvelle d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 11/09/2019 approuvant les statuts d'atlantic'eau,

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Sigismond n°2023-17 en date du 25 mai 2023 approuvant la création au 1<sup>er</sup> janvier 2024 d'une commune nouvelle regroupant les communes actuelles d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire et de Saint-Sigismond,

Vu la délibération n° 2023-19 en date du 25 mai 2023 par laquelle la Commune de Saint-Sigismond a également émis le souhait d'être rattachée à la COMPA, laquelle s'est substituée directement à ses communes au sein d'atlantic'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour l'ensemble de la compétence « eau ».

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire en date du 25/05/2023 se prononçant en faveur de la création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, de la commune nouvelle d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire qui regroupera les deux communes d'Ingrandes le Fresne sur Loire et de Saint-Sigismond,

Vu la délibération du 29 juin 2023 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou a approuvé le retrait de la commune de Saint-Sigismond de la communauté de communes à compter du 31 décembre 2023,

Vu la délibération du Comité syndical d'atlantic'eau du 06 octobre 2023 approuvant la modification de ses statuts,

Vu le projet de modification des statuts d'atlantic'eau joint à la présente délibération,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- ◆ D'APPROUVER l'extension du périmètre d'atlantic'eau par adjonction de la commune de Saint-Sigismond au périmètre de la commune « Ingrandes-Le Fresne sur Loire » membre de la communauté de communes du pays d'Ancenis, au 1er janvier 2024 ou à la date fixée par arrêté préfectoral de création de la commune nouvelle fusionnant les communes d'Ingrandes - Le Fresne et de Saint Sigismond,
- ◆ D'ACTER la modification de l'annexe 1 des statuts d'atlantic'eau afin d'actualiser la liste de ses membres en application de la loi n°2015-911 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et de la Loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes
- ◆ D'APPROUVER la modification des statuts d'atlantic'eau selon le projet joint en annexe,

2023/10.08	QUESTIONS DIVERSES
------------	--------------------

➤ **Communication des décisions prises par le Maire en application de l'art L1222-22 du CGCT :**

- **Marchés passés selon la procédure adaptée :**

Date	Objet	Attributaire du marché	Montant H.T.
03/10/2023	Remplacement armoire réfrigérée à l'Auberge	SARL TOURILLON Fils Louisfert (44)	2 761,14 €

➤ **Financement des travaux d'aménagement de l'étang du Tertre Rablais**

La commission Permanente du Département, au cours de sa séance du 12 octobre dernier, a décidé d'accorder à la commune, dans le cadre du dispositif Renaturer, une aide d'un montant de 12 563 € pour l'aménagement d'un espace de loisirs d'un coût estimatif de 29 166 € HT.

➤ **Gestion des salles municipales**

Afin d'améliorer le fonctionnement de la gestion des salles municipales, il est prévu qu'il sera établi un état des lieux entrant-sortant par les services techniques. La vaisselle sera rangée dans des caisses en plastique et comptabilisée. La commission municipale se réunira prochainement au sujet de la mise à disposition de la vaisselle aux locataires.

➤ **Utilisation du terrain de football**

L'association OSMANLISPORT de Châteaubriant qui utilisait les équipements sportifs de Bellevue depuis 3 ans a fait savoir à la Mairie qu'elle ne reconduisait pas la location pour la saison sportive 2023/2024.

L'association LUSTVI qui regroupe les communes de Louisfert St Vincent des Landes et Issé a pris le relais pour ses entraînements et ses matchs.

- **Demande d'acquisition d'une portion de chemin à la Janvrie**

Demande faite par Mr PRAUD Christophe concernant le chemin communal traversant sa propriété. La commission communale se réunira prochainement pour examiner cette demande.

- **Cérémonie du samedi 11 novembre 2023 – Armistice 1918**

Rassemblement place de la Mairie à 10 h 30 – dépôt de Gerbe aux Monuments aux Morts et vin d'honneur à la Mairie.

-----

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 15.

Etaient présents à la clôture de la séance : GUILLOIS Alain, APPER Dominique, JEUSSE Cédric, ORAIN Sébastien, BROUYER Christian, MARTIN Sophie, BRADANE Sébastien, DENIEUL François, ADAM Magali, PAGEOT Martine, GUÉRIF-ROBERT Barbara.

-----

Signatures :

A Louisfert, le

**Le Maire,**

**Alain GUILLOIS**

**La secrétaire de séance,**

**Magali ADAM**